

# CP OPMP

---

## ACTUALITÉS 02/16

Bonjour

Nous sommes heureux de vous communiquer les informations suivantes concernant la Caisse de pensions Optique / Photo / Métaux précieux:

### **Rémunération des avoirs de vieillesse en 2017**

Lors de sa séance du 10 novembre 2016, la Commission d'assurance a décidé de rémunérer en 2017 les avoirs de vieillesse (obligatoires et surobligatoires) avec un taux de 2,25 pour cent. Par rapport au taux minimum LPP de 1,00 pour cent cela représente un taux plus favorable de 1,25 pour cent. Les réserves de cotisation des employeurs seront rémunérées avec 0,50 pour cent.

### **Nouveau taux de conversion pour la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse**

La Commission d'assurance a par ailleurs décidé de réduire le taux de conversion applicable à la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Et ceci suite à la diminution à cette même date du taux technique de 3,34 pour cent à 3,00 pour cent. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce taux de conversion se monte pour les hommes en cas de retraite ordinaire à 5,385 pour cent (jusqu'ici 5,604 pour cent), tandis que les chiffres correspondants pour les femmes sont de 5,262 pour cent (jusqu'ici de 5,480 pour cent).

Nous attirons votre attention sur le fait que le taux de conversion pour la partie obligatoire des avoirs de vieillesse ne subit pas de modification. En cas de départ à la retraite ordinaire, le taux de conversion reste de 6,80 pour cent. De ce fait, pour la plupart des assurés la réduction de la future rente de vieillesse sera très minime. La future rente de vieillesse adaptée figurera dans la fiche d'assurance datée 1<sup>er</sup> janvier 2017 que vous recevrez comme de coutume au cours des premières semaines de l'année.

Nous vous souhaitons à tous des Fêtes joyeuses et une excellente nouvelle année. Si vous avez des questions, nous sommes à votre entière disposition. Veuillez vous adresser à la Direction de la CP OPMP en appelant le numéro de téléphone 044 738 53 53 ou par courriel adressé à [info@promea.ch](mailto:info@promea.ch).

Nous rappelons aux employeurs qu'ils sont tenus de communiquer la présente information aux salariés.

Schlieren, 16.12.2016

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.

### **Caisse de pensions Optique / Photo / Métaux précieux**

Commission d'assurance et Direction

Caisse de pensions Optique / Photo / Métaux précieux  
Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren  
Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 54 64  
[info@promea.ch](mailto:info@promea.ch), [www.promea.ch](http://www.promea.ch)